

18 FEVRIER 2010

---

## **Position de la CPU à l'issue du groupe de travail sur le 10<sup>ème</sup> mois de bourse**

---

Depuis le 9 décembre 2009, un groupe de travail se réunit au sujet de la mise en place d'un 10<sup>ème</sup> mois de bourse pour les étudiants relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

A l'occasion de la clôture prochaine de ce groupe de travail, la CPU souhaite rappeler sa position sur le sujet.

Depuis la mise en place du LMD et du plan réussite en licence, les modalités pédagogiques ont évolué, le travail d'un étudiant ne peut se mesurer au seul face-à-face pédagogique. L'année universitaire se déroule pour la plupart des étudiants sur une période de 10 mois voire plus lorsque l'on prend en compte toutes les activités qui font partie intégrante de leur formation telles que l'accueil, l'orientation, l'enseignement en présentiel et à distance, le tutorat pédagogique, l'accompagnement, les évaluations, les stages, la mobilité internationale...

La CPU est favorable au versement de ce 10ème mois de bourse à tous les étudiants. C'est aux universités qu'il incombe de veiller au bon déroulement de l'ensemble du processus de formation. C'est aussi aux universités qu'il incombe d'assurer une période de formation de 10 mois accompagnée du versement des bourses pour cette même période, permettant ainsi aux étudiants de tirer un meilleur profit de leurs enseignements. Les universités s'engagent en ce sens.

Tout système consistant à établir des distinctions entre les cursus ou les universités ne conduirait qu'à accentuer les inégalités.

Pour la CPU, une mensualité supplémentaire de bourse correspond à un besoin et ne peut que contribuer à améliorer les conditions d'études et à accroître la réussite de tous les publics.

**Texte adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière de la CPU**